

5 Conclusion et avis du commissaire enquêteur.

Cinq points ont motivé le refus du premier projet soumis à enquête publique en 2015:

A-Impacts de la piste forestière négligés

B1-la réduction de la liberté de circulation coutumière sur la rivière

B2-la réduction des activités coutumières de pêche, chasse, abattis sur la rivière.

C-L'indemnisation d'un exploitant du site touristique, pas définitivement arrêté

D1-Les 441 ha de terres noyées sans compensation dans la commune.

Nous pouvons y ajouter certaines des remarques portées par Mr Xavier GOOSENS (Office de l'eau) en présence de Mr Jonathan SAM (police de l'eau à la DEAL) :

B3-Traversée du passage à pirogue par tous temps?

A1-l'impact est resté assez raisonnable en termes d'inondations?

B4-Est-ce que la compatibilité entre les niveaux d'eau et le fonctionnement permettront les passages des pirogues et des poissons? La priorité sera à donner à l'ouvrage de franchissement.

D2-Peut on proposer une compensation alternative?

Reprenons les points un à un, en les groupant en 4 catégories de A à D.

A:Impact de la piste et des terres inondées:

Certes, plus de 400ha de terres seront noyées, mais la visite du site de Saut Valentin nous prouve qu'une forme de vie a pris racine sur ces terres inondées, parfois de manière cyclique, la nature semble s'être adaptée à ce nouvel environnement.

Par ailleurs, Voltalia s'est engagée à procéder au déboisement de près de 5% des surfaces inondées.

Concernant la piste, même si il est indéniable qu'elle ouvre une percée dans la forêt pour les orpailleurs clandestins, il est évident que ces derniers n'ont pas attendu que cela se fasse pour créer eux-mêmes leurs propres layons afin de ravitailler leurs sites, c'est donc un faux problème. Par ailleurs, cette piste pourra avoir un double usage : permettre aux opérateurs touristiques de l'emprunter, et aussi et surtout aux forces de l'ordre (qui combattent l'orpillage clandestin) de ramener en ville leurs prises effectuées aux environs du barrage, au lieu de les détruire sur place en polluant le biotope environnant...

B: Problème de circulation aux environs du barrage

Tout le monde semble accepter la nouvelle proposition de voltaia sur ce sujet, je n'ai reçu aucune contribution s'opposant à ces nouvelles dispositions. Une seule remarque a été faite sur la hauteur d'un pont éventuel au niveau de la passe à pirogue, la réponse du pétitionnaire est de permettre une hauteur de plus de 2 mètres, ce qui semble acceptable. De toute façon, cela ne pourra jamais être pire que "l'horrible" barrière sortie tout droit du film "apocalypse now" posée par les militaires sur l'Inini...

C: Indemnisation de l'exploitant du site touristique

Même si le montant reste confidentiel, l'exploitant n'a pas l'air de se plaindre de ce qui lui a été proposé. Il est l'infortunée victime collatérale de la lutte contre l'orpaillage clandestin... Sachant qu'à part faire valoir ses droits contre l'état français suite au préjudice éventuel qu'il aurait subi en contrecoup de la réquisition de son site touristique, il n'a pas trop le choix...

D: Mesures compensatoires, accompagnement ou mesure alternative?

Pour les habitants de la commune, ce n'est pas un problème. Mais pour les organismes publics et les associations, c'est le seul point vraiment litigieux du projet. Les mesures proposées, bien que discutées et négociées longuement avec les autorités semblent insuffisantes pour certains ou irréalisables pour d'autres, au point qu'une voix a même demandé une offre alternative... **Doit-on rejeter le projet à cause de ce point?**

Éviter, Réduire, Compenser : c'est la doctrine à respecter lorsque l'on impacte un environnement, du moins en théorie, car la réalité sur le terrain montre une vision radicalement différente de ce qui devrait être.

Lorsque l'on voit les dégâts commis par les activités aurifères illégales, on se sent en décalage par rapport au concept ERC. Les garimpeiros se passent d'enquête publique, ils détruisent la nature sur site ou en aval du lieu d'exploitation, et la région où se situe le projet pullule d'activité illégale polluante.

Plus grave encore, l'activité des forces armées qui luttent contre ce fléau n'applique sur aucun point la règle ERC.

Le principal préjudice de l'orpaillage illégal c'est la pollution, les forces qui le combattent luttent de fait contre la pollution. Ce qui veut dire qu'en matière de respect de l'environnement, les forces de l'ordre devraient se montrer **EXEMPLAIRES**, c'est **hélas très loin d'être le cas** comme j'ai pu le constater durant l'enquête:

Résidus de rations alimentaires abandonnées sur les sites (alors que c'est facile à transporter), contenu des latrines jeté à même le sol (alors que c'est facile à enterrer), pirogues semi-détruites puis noyées aux abords du barrage (alors qu'il est facile de les

rapatrier en ville pour les confier aux services des domaines), équipements calcinés aux abords du barrage (alors qu'il est facile de les ramener en ville en utilisant la piste). Le pire concerne les produits carburants parfois déversés dans les cours d'eau puis brûlés sur place, l'impact environnemental dans ce cas semble monstrueux...

Si l'orpillage illégal peut être considéré comme un cancer vis-à-vis du milieu naturel, il est absurde de proposer un traitement à effet limité, par injections médicamenteuses sans respecter les règles d'hygiène élémentaires, car non seulement le patient continuera à souffrir de son cancer, mais en plus il finira par périr d'une infection généralisée à cause du traitement...

Si on veut limiter les dégâts, **il est primordial de sensibiliser et former les membres des escadrons au respect de l'environnement**. Il faudrait également envisager, lorsque c'est possible, de pouvoir récupérer les carburants saisis et soit permettre aux forces de l'ordre de les utiliser pour les besoins de leur mission, soit les confier aux domaines, soit les transporter aux fins de recyclage. Même si la législation semble en limiter les possibilités, il serait temps que nos députés ou sénateurs travaillent d'urgence sur un projet qui mette fin à ce qui est non seulement un gaspillage, mais une pollution durable.

Mais revenons-en à notre barrage.

A côté de l'impact catastrophique cité précédemment, les dommages causés à la nature par le projet semblent dérisoires, même avec ses plus de 400 ha immergés, même avec ses mesures compensatoires discutables...

Inutile d'avoir une boule de cristal pour savoir que si l'ouvrage est construit, les forces de l'ordre planteront leur campement à l'entrée de la passe à pirogue.

À conditions qu'ils jouent le jeu de ne pas polluer ni même de détruire leurs prises sur le site, mais utilisent la piste pour les transporter en ville, le seul impact sera un filet, simple mais efficace, destiné à filtrer le passage des pirogues afin de lutter contre la logistique de l'orpillage clandestin.

En ce sens, le barrage hydroélectrique permettra de lutter contre la contamination liée à l'orpillage illégal : peut-on quantifier l'impact de cette mesure?

Comme proposition alternative, le pétitionnaire propose d'instaurer et de financer "la semaine de l'énergie renouvelable" à Maripasoula, une fois par an, afin de permettre à tous les élèves de se sensibiliser au respect de la nature. Cette mesure d'accompagnement éducative est à mes yeux la mesure phare du projet : peut-on quantifier les retombées sur des générations d'écoliers que l'on éduque à respecter leur univers naturel ?

D'un côté, on envisage de noyer plus de 400 ha de forêt primaire, c'est un fait. Mais si de l'autre on éduque des générations de jeunes à préserver leur milieu naturel, tout en participant de façon écologique à la lutte contre l'orpaillage clandestin, combien d'hectares seront préservés pour les générations futures 400?... 1200? ... Pourquoi pas beaucoup plus, qui sait ?

Si le projet voit le jour, il est urgent que les barrières situées entre l'embouchure de l'Inini et Saut Sonnelle soient supprimées ou déplacées en amont, ce sans quoi il serait impossible de réaliser l'ouvrage dans de bonnes conditions de sécurité.

Certains points de ce rapport traitent des dommages occasionnés par la lutte contre l'orpaillage, ce qui peut sembler paradoxal ou même hors sujet, il n'est rien.

Il faut garder à l'esprit que si l'ouvrage est édifié, il servira de base avancée pour les forces armées qui combattent l'orpaillage clandestin. Il est inconcevable de soumettre le pétitionnaire à des exigences environnementales très strictes, si d'un autre côté on tolère de graves négligences écologiques dans le dispositif militaire qui ne manquera pas de cohabiter en parallèle. Des erreurs furent commises, il est temps de les rattraper.

Tout le monde est d'accord sur un point, il est urgent de proposer une offre alternative à ce qu'il se fait à ce jour en termes de production énergétique sur la région de Maripasoula.

Le projet Voltalia tel qu'il est présenté ici peut-il s'inscrire dans ce schéma ?

Des associations ainsi que les services de l'état ont critiqué les compensations et les mesures d'accompagnement proposées en début d'enquête, mais il est remarquable que Voltalia a su rebondir en proposant une **alternative ingénieuse**.

La visite du site de Mana démontre un suivi responsable de la part du pétitionnaire.

Par ailleurs, il faut remarquer que à Maripasoula :

- Le maire de la ville est pour le projet présenté à ce jour.
- Les habitants rencontrés sont pour le projet présenté à ce jour.
- Les exploitants touristiques sont pour le projet présenté à ce jour.
- Les chefs coutumiers rencontrés sont pour le projet présenté à ce jour.
- Les acteurs de la vie économique rencontrés sont pour le projet présenté à ce jour.

*

Alors, le capitaine coutumier Constant Acoubi
qui parle *"au nom des habitants du fleuve Maroni"* aura-t-il :

"un courant constant de 230V pour faire fonctionner ses appareils"?

À mon niveau, c'est tout ce que je lui souhaite,
l'avis de 100% des habitants rencontrés est favorable, alors pourquoi s'y opposer ?

*

il est temps de concéder aux habitants de Maripasoula le droit à consommer de l'énergie



**

Je tiens à remercier les habitants de Maripasoula pour leur gentillesse,
j'espère que ce bouleversement "bioénergétique" ne changera en rien leur authenticité.

Alexandre Smetankine, le 16 Janvier 2017



Affiche posée à l'entrée de l'aéroport de Maripasoula, incitant la population à rationner l'énergie électrique. Espérons que dans l'avenir, elle deviendra obsolète.

5.1 Post-Conclusions

À l'origine, je n'étais pas titulaire, je me suis retrouvé proposé à ce poste pour donner suite à un désistement de dernière minute. J'ai récupéré un planning qui me semble décalé face à la durée de l'enquête.

Le planning semble avoir été fait pour une enquête de 15 jours entre les 18/11 et 1/12 ou les 5 permanences sont concentrées entre ces dates. Il semble avoir été prolongé par un grand vide de 2 semaines, jusqu'au 16 décembre 2016...

Cette planification est faite en dépit du bon sens, j'avoue avoir moi-même été tenté de me désister lorsque j'ai découvert ces incohérences. Cependant, vu qu'il ne s'agissait que d'une enquête complémentaire prévue à la base pour durer 15 jours, et que j'estime que le demandeur n'a pas à être victime d'un "couac" sans rapport avec le projet lui-même, je me suis résigné à accepter le dossier en tentant d'utiliser du mieux que possible des 15 jours sans permanence...

Le planning...

- 18/11/2016: Ouverture de l'enquête.
- Vendredi 18/11/2016 - 10h-13h : Annexe Mairie (Cayenne)
- Lundi 21/11/2016 - 10h-13h : Mairie (Bourg Maripasoula)
- Jeudi 24/11/2016 - 10h-13h : Annexe Mairie (Cayenne)
- Mardi 29/11/2016 - 10h-13h : Mairie (Bourg Maripasoula)
- Jeudi 1/12/2016 - 10h-13h : Mairie (Bourg Maripasoula)
- Entre le 1er et le 16/12 : 15 jours sans aucune permanence.
- 16/12/2016: Fin de l'enquête, et il faudra trouver une solution pour rapatrier le registre depuis Maripasoula à Cayenne, sachant qu'il y a soit plus 1H d'avion ou 3 jours de pirogue, au choix pour relier les 2 endroits...

Cela dit, malgré le fait que cette organisation m'a posé pas mal de soucis sur un point logistique, il faut reconnaître que cela n'a en rien gêné une bonne participation du public.

Cette enquête prise initialement à "rebrousse poil" s'est révélée ensuite être passionnante, et je ne regrette nullement de l'avoir acceptée. J'ai d'abord appris comment se construisait un barrage au fil de l'eau, et j'ai fait des découvertes surprenantes sur l'impact environnemental lié à de graves négligences dans le fonctionnement de la lutte contre l'orpaillage illégal. J'estime qu'il est en mon devoir de le mentionner dans ce rapport, dans la mesure où si le projet voit le jour, il sera bien obligé de cohabiter avec ce problème. J'espère seulement que les services concernés saisiront l'importance de la situation et sauront y remédier au plus tôt.